

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2025

Nombre de conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Lauriane MOINE

Absents excusés : Joan PUYRAIMOND donne pouvoir à Norbert PERRIN, Jean-Luc FAUCON donne pouvoir à Gérard CHEVRIER, Fabrice PRAVE

La séance est ouverte à 18h46. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Lauriane MOINE arrive à 18h53, Fabrice PRAVE arrive à 20h24.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 août 2025.

1. Prix de vente du garage situé sur la parcelle F687 du bien Dubourg à M. OGIER

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SCI Saint-Benoît (M. OGIER) est en cours d'acquisition de la parcelle F686 sur laquelle elle va créer deux logements (compromis en cours). Elle souhaite acquérir le garage d'une superficie d'environ 35 m² faisant partie du tènement DUBOURG situé sur la parcelle F687 pour le mettre à disposition de ses logements, pour un montant de 10 000 €. Monsieur le Maire consulte le cadastre et précise les conditions d'accès au garage. La vente de la parcelle et du garage pourrait faire l'objet d'un seul acte chez le notaire.

VOTE : 8+1 p POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

2. Révision n°1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme - Approbation du Conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier de Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 22 août 2025 lui notifiant la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-01 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et diverses modifications. Cette révision doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026. Elle permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises, notamment en matière de développement des IRVE, ainsi qu'en matière d'accompagnement des projets d'autoconsommation collective.

Conformément aux articles L.5211-17-1 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée défavorable.

Après compilation des délibérations des collectivités membres du Syndicat, si la condition de majorité qualifiée est réunie, un arrêté inter-préfectoral clôturera cette procédure en fixant les nouveaux statuts.

VOTE : 8+2p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3. Révision n°2 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme - Approbation du Conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier de Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, reçu le 22 août 2025, lui notifiant la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid ».

Cette révision doit entrer en vigueur au 1er juillet 2026. Elle permettra au Syndicat de tirer les conséquences du changement de mode d'exploitation du seul réseau de chaleur du territoire (Vassieux en Vercors).

Monsieur le Maire présente ensuite les principales modifications des statuts de Territoire d'énergie Drôme-SDED.

Conformément aux articles L.5211-17-1 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée défavorable.

Après compilation des délibérations des collectivités membres du Syndicat, si la condition de majorité qualifiée est réunie, un arrêté inter-préfectoral clôturera cette procédure en fixant les nouveaux statuts.

VOTE : 8+2p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Acceptation de dons pour la cérémonie d'hommage d'Albert ROCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu deux dons par deux sociétés, société GIELLY d'un montant de 2 500 € et société SMG 26 d'un montant de 2 000 €, pour participer aux frais de la cérémonie d'hommage à Albert ROCHE. La cérémonie se déroulera en 2 temps : le 24 septembre, déplacement à Paris avec les élèves de l'école pour prélever la flamme sous l'Arc de Triomphe et visiter le Sénat, le 26 septembre hommage à Réauville, place Roche. Christian BERNARD sera le maître de cérémonie. Monsieur le Maire liste les personnalités ayant répondu favorablement à l'invitation. Les restaurants Le Petit Cèdre Gourmand et Paulette Voyage ont été sollicités pour l'organisation du buffet prévu à l'issue de la cérémonie à Réauville, espace Dubourg.

La Région AURA a accordé une subvention de 1 500 €. Le Crédit Agricole devrait accorder 500 €, le Crédit Mutuel est sollicité à hauteur de 500 €.

L'hommage devrait donc être financé en totalité, sans reste à charge pour la commune.

Il convient d'accepter les dons de la société GIELLY d'un montant de 2 500 € et de la société SMG 26 d'un montant de 2 000 € afin de les affecter à l'opération concernée.

VOTE : 8+2p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Demande achat 25m² terrain communal (jardins communaux) de Xavier Bavarot et Danièle

L'entreprise Sainte Preuve Jardin a effectué le nettoyage de la parcelle, le long du mur. Il paraît plus judicieux de conseiller à M. Bavarot de consolider son mur de clôture par la pose de renforts. Une convention pourrait être signée avec lui pour sécuriser l'opération, via un acte notarié. Le coût serait moins élevé pour lui.

D'autre part, certaines parcelles ne sont pas entretenues. Il conviendra de contacter les propriétaires pour leur demander de le faire et de modifier le règlement intérieur des jardins pour intégrer ce point. Suivi par l'adjoint aux travaux.

Point travaux nouvelle mairie

La dernière ouverture est achevée. A venir, la pose des tuiles et à partir de mi-octobre la pose des menuiseries.

Lors de la prochaine réunion de chantier, il sera proposé de modifier le rendu des joints en façade. A voir si une modification du PC est nécessaire.

CCEPPG tri sélectif :

Des sacs de tri ont été réalisés. L'ambassadeur du tri en a laissé quelques-uns à la mairie, distribués aux présents.

Municipales 2026 :

Monsieur le maire fait un tour de table pour connaitre la position des conseillers sur leur souhait de se présenter pour un nouveau mandat lors des élections municipales de mars 2026. Une réunion sera programmée fin octobre avec les personnes intéressées.

Par ailleurs, il conviendra de communiquer auprès des citoyens sur les nouvelles modalités de vote.

Bilan Forum des associations :

Organisation dans la salle polyvalente. Belle participation des associations réauvilloises, 11 présentes et 2 excusées, plus 3 associations extérieures. Bonne fréquentation du public, estimée à une quarantaine de personnes, essentiellement des réauvillois(es).

Rentrée scolaire :

Très bonne rentrée. Moins d'élèves que l'année passée. Nouvelle institutrice, Ludivine LAINÉ, Léa VASSEUR a pris le poste de directrice.

L'élection des parents d'élèves aura lieu début octobre.

Point relai bibliothèque :

Ouverture prévue le 11 octobre, à l'espace Dubourg. Logiciel, douchette et formation financés par la CCEPPG. Subvention du Département de la Drôme de 500 €, soit 60 % des dépenses engagées pour l'achat d'un ordinateur et de mobilier. Communication à venir.

Passage du village en priorité à droite :

Il est effectif depuis le 11 septembre. La communication a été fait sur les BM, par mails, sur PanneauPocket.

Des actions seront menées par l'école : réalisation de panneaux à peindre, en contreplaqué.

Demande de Paulette Voyage :

Hélène et Janaina souhaitent aménager 2 hébergements à l'étage du tènement Dubourg, à l'attention de saisonniers pour la saison prochaine. L'emploi de saisonniers permettrait de répondre à la demande de la Mairie d'élargir les horaires d'ouverture et l'offre de l'épicerie, telle qu'elle existait avec l'association Du Bourg. Un groupe de travail sera constitué pour déterminer les travaux nécessaires, faire établir des devis, proposer des modalités de financement (montant du loyer notamment).

Secrétariat de Mairie :

Amandine KRAFT a été recrutée en remplacement de Manon PONTY. Elle sera présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi.

La permanence urbanisme aura lieu le lundi de 14h à 17h.

Vidéoprotection : Faire établir des devis : Lauriane Moine

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h32.

Monique ALLEGRE,
Secrétaire de séance

